

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

du 20/03/1985

DECRET N° 85/406 /MTERFPPS/DGFP/DGPC

Portant versement et nomination de
Monsieur KUYA Grégoire, Professeur
Certifié de 2° échelon des cadres de
la catégorie A hiérarchie I des Servi-
ces Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n°076/84 du 7/12/1984 portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/08/1984 portant modifica-
tion de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet
1979 ;

Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant
Statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 24 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant le
statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le décret n° 62/150/ME du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi
15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962
relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967
réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrières et reclassements notamment en son
article 1 § 2 ;

Vu le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant
les modalités de changement de spécialité applicables aux fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du
5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonc-
tionnaires ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant
nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/360 du 20 Août 1984 portant
organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le Rectificatif n° 84/923 du 19/10/84 au décret
n° 84/858 du 13/8/84 portant nomination des Membres du Gouver-
nement ;

Vu la demande de l'intéressé en date du 29 Septem-
bre 1984 ;

Vu le décret n°84/606/MEN.DGAS.DPAR.SP du 28.06.84 portant
promotion des Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A Hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au
titre de l'année 1983.

DECRETE :

.../...

Handwritten mark

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets 61/I43 et 73/I43 des 27.6.61 et 24.4.73 susvisés, Monsieur KAYA Grégoire, Professeur Certifié de 2^o échelon, indice 920 des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des Services Sociaux (Enseignement) en service au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération est versé à concordance de catégorie dans les cadres du personnel diplomatique et consulaire et nommé Secrétaire des Affaires étrangères de 3^o échelon, indice 1010 Acc = Néant.

ARTICLE 2. : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 29 Septembre 1984, date de la demande de l'intéressé et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORIC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 28/03/1985

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction publique et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COLDO MANSIONA.

Ange Edouard FOUNGUI.

AMPLIATIONS :

JORIC	1
DGTF/DFI	3
DGTF/DFI	3
DGD	3
DGF	1
MEC	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SECL/DC	2./-